

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2012-34 du 1^{er} mars 2012 modifiant la décision DG n° 2012-14 du 14 février 2012 portant nomination d'experts auprès de la Commission nationale de pharmacovigilance mentionnée aux articles R. 5121-159 et suivants du code de la santé publique

NOR : ETSM1230095S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, notamment les articles R. 5121-159 et suivants et D. 5321-7 et suivants ;

Vu la décision DG n° 2012-14 du 14 février 2012 portant nomination d'experts auprès de la Commission nationale de pharmacovigilance mentionnée aux articles R. 5121-159 et suivants du code de la santé publique,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision DG n° 2012-14 du 14 février 2012 susvisée est modifié comme suit :

Au lieu de : « Mme BRUEL (Méridi) », lire : « Mme BRUEL (Méridi Lina) ».

Au lieu de : « M. FAIDI (Souad) », lire : « Mme FAIDI (Souad) ».

Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 1^{er} mars 2012.

Pour le directeur général :
La directrice générale adjointe,
B. GUÉNEAU-CASTILLA